

**SOMMAIRE**

- 1/ Grève du 23 mars 2010
- 2/ Mutations 2010
- 3/ Mouvement intra académique
- 4/ Pénurie d'enseignants
- 5/ Appel à la grève
- 6/ Cadre handicap
- 7/ AIS - ASH
- 8/ UPI
- 9/ Hors classe
- 10/ Statut des fonctionnaires
- 11/ Remboursements des frais des enseignants
- 12/ Violence en milieu scolaire
- 13/ Postes aux concours 2010
- 14/ Retraites
- 15/ 5<sup>ème</sup> risque
- 16/ Les enseignants face à leur carrière
- 17/ Les suites du cyclone Thomas
- 18/ Audience DOM-TOM
- 19/ Audition chefs de travaux
- 20/ Jean FERRAT

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

## **I- LE SNETAA APPELLE A UNE MOBILISATION MASSIVE DE TOUS LES SALARIES POUR LA GREVE DU 23 MARS 2010**

### ***Le SNETAA-eiL appelle les collègues à la grève du 23 mars 2010.***

**Le SNETAA-eiL n'a jamais accepté la remise en cause systématique des acquis des fonctionnaires.**

Attaques répétées contre le statut des fonctionnaires d'Etat, suppressions massives de postes dues à la RGPP, mobilité forcée, pouvoir d'achat réduit à peau de chagrin imposant la précarité à certains collègues dans des villes comme Bordeaux, Marseille ou Lyon, revalorisations salariales inexistantes malgré des discours dorés, système de retraite actuel vivement remis en question...

**Pour toutes ces raisons, le SNETAA-eiL appelle ses adhérents à la grève interprofessionnelle le 23 mars 2010! Unissons nos forces pour repousser l'inacceptable, pour défendre notre avenir et celui de nos enfants, pour défendre nos statuts, nos services publics !**

## **II- MUTATIONS 2010 : « MOBILITE ! MOBILITE ! VOUS AVEZ DIT MOBILITE... »**

L'ouverture de la CAPN s'est faite en trois temps.

- Ouverture officielle lundi 8 mars à 10 h en l'absence de Mme THEOPHILE, DGRH, du jamais vu à ce jour, décidant unanimement les organisations syndicales à boycotter cette ouverture.

- Rendez-vous fut donné pour le mardi 9, où la même DGRH brille à nouveau par son absence.

Les organisations syndicales lisent une déclaration unitaire dénonçant les attaques du paritarisme et leur déclaration individuelle. Mais ils revendiquent la présence et des réponses de Madame la Directrice des Ressources Humaines.

- En réponse, Mme THEOPHILE fait savoir aux élus qu'elle sera présente le lundi 15 mars à 8 h 15 et libre à eux d'être présents à ce rendez-vous.

Mme la DGRH s'est félicitée du succès rencontré par la « cellule info mobilité » et affirme que 99 % des collègues sont satisfaits de ce service. On verra que ce n'est pas notre avis.

Aucune réponse réelle n'a été apportée, les élus ont vraiment le sentiment de n'avoir pas été entendus et le discours n'a porté que sur les restrictions budgétaires comme argument à la limitation des capacités d'accueil dans les académies.

Le déroulement de la CAPN fut lui, très lourd, au regard du nombre d'insatisfactions et de motifs de colère qu'il génère.

En 2010, le fait de bénéficier de bonifications familiales, séparation, APV, originaire, ou même handicap, ne suffit plus à garantir à un plus grand nombre de collègues la satisfaction de leurs vœux, tant certaines disciplines sont bloquées (ex : Méca Construction, Productique, Mécanique Engins, MSMA, Electronique, Electrotechnique, STMS, Coiffure, Esthétique et tout le tertiaire), et certaines académies « dans le rouge » au niveau budgétaire sont considérées par le ministère comme saturées (ex : Lille, Nancy-Metz, Martinique).

Ces blocages n'ont pas permis aux commissaires paritaires d'obtenir toutes les modifications proposées suite à des échanges, les chaînes incluant des propositions dans ces académies bloquées.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, les commissaires paritaires du SNETAA ont obtenu plus de 70 modifications plus favorables aux collègues. Petite victoire, insuffisante mais inespérée quant aux discours d'ouverture de la CAPN.

Il reste un sentiment d'insatisfaction malgré le travail réalisé pour argumenter ces échanges.

Cela conduit aux conseils nombreux apportés aux collègues insatisfaits, voire dépités, à engager des procédures de recours, demandes de révisions à titre définitif, demande d'ATP (Affectation à Titre Provisoire).

De plus en plus les collègues envisagent des solutions leur permettant de concilier travail et vie de famille et donc de quitter l'Education nationale pour d'autres solutions (disponibilité) détachement dans l'enseignement privé ou dans d'autres ministères, voire la reprise d'une activité professionnelle privée ! Nous n'acceptons pas que le Ministère pousse nos collègues à quitter l'Education Nationale.

Ajoutons à tous ces constats les carnages engendrés par les formes d'information de la cellule info mobilité du ministère (SMS, appels tél., mail, iprof), souvent contradictoires et à l'origine d'un stress énorme pour les candidats, y compris quand leur vœu semble satisfait a priori.

En effet, certains candidats, informés du premier projet de mouvement, ont vu leur affectation se dégrader, du fait de l'introduction par le ministère d'un candidat prenant leur place avec un barème plus élevé. Les motifs sont souvent l'ajout réglementaire de mutations tardives du conjoint, erreur de barème communiquée tardivement par l'académie d'origine...

Ces projets modifiés sont communiqués sans explications aux collègues, voire même en leur laissant croire que c'est le fruit du travail de la CAPN, donc des élus ! Ce n'est pas le cas. Le Ministère doit assumer ses responsabilités !

Les élus dénoncent l'annonce précoce du projet de mutation, suivi de modification(s) qui n'apportent que de la souffrance supplémentaire.

Ce n'est en rien une communication humaine et respectueuse d'un employeur à son employé, puisque seul le résultat de la CAPN est valide !

Mobilité ? Vous avez dit mobilité ?

Quelles possibilités l'Education Nationale met-elle vraiment à la disposition de ses personnels pour leur permettre d'évoluer et de changer d'académie ? Politique de reconversion ? Projet de seconde carrière ? Accompagnement ?

Les élus du personnel ont vraiment le sentiment d'être les seules ressources que les collègues ont à leur disposition pour les renseigner, les aider, les conseiller et les défendre.

Le SNETAA a toujours revendiqué l'accès au corps des titulaires par concours ! Cela se heurte aux réalités budgétaires qui sont opposées et aux nouvelles modalités de recrutement qui limiteront l'accessibilité des contractuels (mastérisation, règles du mouvement, ...), ce qui augure le rétablissement d'un nouveau corps de « non titulaires » de plus en plus important, adaptables, corvéables et « jetables ».

Le Ministère souhaiterait-il la fin du corps des PLP ?  
Le SNETAA-eiL et ses élus continueront à s'opposer aux dispositifs mis en œuvre à tous les niveaux pour réaliser cette volonté.  
Avec nous, battons-nous pour que nous soyons respectés dans nos droits !!  
Seul, on ne peut rien.

### **III- MOUVEMENTS INTRA ACADEMIQUES**

Suite au mouvement inter académique qui s'est terminé le 17 mars, vont s'ouvrir les mouvements intra académiques à partir du 22 mars (les dates diffèrent selon les rectorats, observez les sites rectoraux ou ceux du SNETAA).

Participent au mouvement intra :

- les collègues mutés dans cette académie,
- les collègues qui réintègrent cette académie (après séjour outre-mer, détachement, disponibilité, congé parental ou CLD),
- les collègues « victimes des mesures de carte scolaire »,
- les collègues qui veulent muter dans cette académie.

Chaque académie a des règles différentes (dates, formulation des vœux, barèmes, justificatifs...)

Il est donc utile et efficace de vous faire conseiller par le SNETAA-eiL qui a des élu(e)s dans toutes les académies (téléphone, mails, réunions SNETAA...) et qui suivra votre dossier dans les CAPA intra (qui se tiendront en Juin).

Avant de formuler votre demande intra, vous pouvez observer les postes vacants pour votre discipline sur le site du rectorat de l'académie où vous êtes ou où vous arrivez. Mais d'autres postes peuvent se libérer lors du mouvement, et vous pouvez formuler jusqu'à 20 vœux (ou plus dans certaines académies).

Une information, un conseil du SNETAA, pour résoudre ce « casse-tête », peut vous aider efficacement.

### **IV- POURQUOI PARLE-T-ON DE PENURIE D'ENSEIGNANTS ?**

**Soudainement** apparaît un nouveau souci dans les médias : la pénurie d'enseignants !

Ils découvrent enfin une réalité contre laquelle le **SNETAA** criait très fort : « On va droit dans le mur avec vos décisions ! ». Mais nous n'avions pas été entendus malgré nos critiques et nos revendications.

- Oui, il y a désormais pénurie d'enseignants !
- Oui, il y a désormais moins de candidats aux concours et c'est grave pour l'avenir !
- Oui, il y a désormais moins de places aux concours tous les ans. Et dans de nombreuses disciplines de PLP et Capet il n'y a même plus de concours depuis 7 ans. Ainsi, dans ces nombreuses disciplines professionnelles il n'est pas rare de trouver de 50 à 100% de non-titulaires dans les académies en LP/SEGPA/EREA (Horticulture ou de très nombreuses « petites disciplines » et métiers d'art et dans bien d'autres). (Pourtant tous les élèves de LP/SEGPA/EREA doivent aussi bénéficier de la continuité de l'enseignement dans toutes les disciplines !).

**Alors**, s'il n'y a plus assez de postes aux concours pour recruter et former de nouveaux professeurs puisque les départs en retraite des professeurs titulaires n'ont jamais été si nombreux, il ne faut pas s'étonner du manque

de professeurs et de l'appel au recrutement d'emplois précaires sans formation (contractuels, vacataires... !).

Comme la paupérisation des traitements des professeurs s'est accrue au fil des ans, les diplômés s'orientent vers d'autres professions.

Comme les conditions de travail se sont dégradées sérieusement, on ne va plus de plein gré avec un traitement si dégradé vers ce métier.

Et les recrutés précaires (contractuels et vacataires), sous payés, sans formation, sans perspective de titularisation dans de très nombreuses disciplines ne supportent pas le sort qui leur est fait et partent vite ou au bout de quelques années puisqu'ils ne voient pas d'avenir dans la carrière. On les comprend !

**Donc**, il ne faut pas s'étonner de cette « pénurie » dont on cause enfin !

Tel Rectorat cherche vainement des enseignants :

- Soit pour effectuer des remplacements qui ne sont plus assurés car les Titulaires en Zone de Remplacement(TZR) sont déjà affectés à l'année sur un des nombreux postes restés vacants et il n'y a ainsi plus de « vivier » de TZR ! Et là on assiste au lamentable aussi : pour palier aux manques ils font appel à de « jeunes retraités », à des étudiants en licence (évidemment sans formation !) ou des « mères de famille » ! Et pour les disciplines professionnelles où il n'y a pas de « vivier » on ne voit pas d'annonce de solutions !

- Soit pour effectuer de plus en plus d'heures supplémentaires qui servent à supprimer des milliers de postes. Ces HS Année représentent souvent entre 10 et 15% des heures d'enseignement !

- Soit pour une embauche suite à un départ en retraite, une démission (cela se développe !), un congé maternité ou longue maladie ou longue durée : là aussi c'est souvent l'échec et en attendant les élèves n'ont plus d'enseignement dans cette discipline ! Mais qui s'en préoccupe ?

- Soit pour enseigner une seconde langue vivante obligatoire en Bac Pro 3 depuis la rentrée : PLP Lettres Espagnol ou Lettres Allemand ou Lettres Italien : les élèves attendent vainement ces professeurs et n'ont pas cet enseignement obligatoire bien souvent. C'est grave, tant pour leur diplôme que pour la suite de leurs études ! De plus : aucun poste aux concours dans ces disciplines cette année ; alors le problème n'est pas prêt d'être résolu pour l'avenir !

Lamentable !

Alors, agissons tous ensemble, syndicats, parents (et à tous les niveaux réagissons) !

Le dogme gouvernemental de la « suppression d'un fonctionnaire sur deux qui part en retraite » devient une catastrophe dans l'Education Nationale. Au final ce sont aussi les élèves qui payent la facture : ce n'est pas supportable.

**Avec le SNETAA agissons ! Forçons l'Etat à modifier ses orientations ! A investir pour l'avenir en recrutant et formant des professeurs dans toutes les disciplines : c'est une urgence absolue !**

## **V- APPEL A LA GREVE MASSIVE ET AUX MANIFESTATIONS DANS LES ACADEMIES LE 23 MARS !**

### **REPLACEMENT DES ENSEIGNANTS**

Ce serait l'expression employée par le Ministre de l'Education nationale pour lutter contre les absences d'enseignants non remplacées, et qui propose, de plus, de « briser les tabous ».

**Pour le Ministère, c'est faire sauter « les verrous » : ceux de l'affectation, ceux du droit à la retraite, et ceux d'un corps de fonctionnaires d'Etat.**

Il est donc question de faire appel à des contractuels, des étudiants, des vacataires. C'est la privatisation de nos métiers qui avance à marche forcée. Les rectorats vont devoir se transformer en pôle emploi bis et embaucher des personnels sans aucune formation.

Ainsi, les jeunes retraités sont mis à contribution. C'est un autre verrou à faire sauter : celui de l'âge du départ à la retraite. Les retraités deviennent « variables d'ajustement » ainsi que le déclare le rectorat de Créteil.

Les remplaçants titulaires seraient mal gérés. Les services des rectorats ne se mobiliseraient pas assez, et ne prendraient pas en compte les remplacements de courte durée. Les parents d'élèves réclament plus de réactivité. Depuis 2005, existe un dispositif qui encadre les remplacements dits de « courte durée » (jusqu'à 2 semaines). Or, les absences ne seraient effectivement remplacées que pour 19 % dans le secondaire. Mais si les remplaçants sont plus souvent absents que les titulaires, c'est que les conditions de remplacement sont parfois inhumaines, notamment le nombre de kilomètres parcourus par les TZR pour assurer les remplacements.

La formation des enseignants : Nombre de personnels recrutés par les rectorats abandonnent au bout de quelques jours, voire quelques heures...

On ne s'improvise pas enseignant ! Enseigner est d'abord un métier et qui plus est, un métier difficile. Le dispositif de « masterisation » pour l'accès à la fonction d'enseignants ne nous satisfait pas. Il ne donne aucune garantie de formation au métier et prive de l'accès à la fonction publique nombre de nos collègues qui resteront dans la précarité. **Le SNETAA-e.i.L a ainsi répété son opposition au dispositif de masterisation lors du CTPM du 10 mars 2010.**

Autre tabou à briser : le temps de travail des enseignants. Le décret sur les remplacements prévoit un maximum d'heures de remplacement à effectuer dans l'année et un maximum d'heures supplémentaires à effectuer dans la semaine, ce qui est tout à fait légitime. Une fédération de parents d'élèves propose d'allonger systématiquement et a priori le temps de travail hebdomadaire des enseignants, au cas où... **Pour le SNETAA e.i.L, il s'agit ici d'une attaque contre nos conditions de travail qui doivent continuer à être encadrées et protégées.** De plus, il est impossible de prendre en charge une classe sans un minimum de préparation pédagogique.

Cette fédération met en avant la polyvalence des enseignants. Elle préconise que l'enseignement de l'histoire-géo soit fait par exemple par des enseignants de Français. Cela s'appelle la bi-valence et cela existe déjà chez les PLP... **Ne s'agit-il pas ici d'un autre verrou à faire sauter, celui de la discipline enseignée ?**

Tabou : les stages de formation se feront hors du temps de travail, c'est ainsi la disparition du droit à la formation auquel peut prétendre tout travailleur.

A lire certaines déclarations, tous les moyens seraient bons...

Enfin, on oublie aussi trop souvent que les enseignants sont des êtres humains comme les autres, ils leur arrivent d'être absents pour des raisons valables et non prévisibles.

**Pour le SNETAA e.i.L, il existe d'autres « tabous » à l'Education Nationale.** Où est par exemple la médecine du travail pour les personnels ? S'est-on interrogé sur les risques encourus par les personnels lorsqu'ils se trouvent en permanence dans un lieu clos avec 25 ou 30 élèves ? Et pourquoi ne prend-on pas en compte le stress lié à notre métier ?

A force de supprimer des postes, les titulaires remplaçants se retrouvent devant les élèves à l'année et ne peuvent pas remplir la mission de remplacement qui était la leur au départ.

Enfin, brisons un autre tabou, non évoqué, celui d'une école à qui on demande de plus en plus et qui devrait servir aussi parfois de garderie !!!

**Les politiques budgétaires doivent être remises en question. Pour une école de qualité, il faut aussi des moyens, dans tous les corps !**

**Pour défendre nos acquis, nos statuts, pour défendre notre avenir et celui de nos enfants, pour une école qui puisse remplir sa mission, pour une école publique et laïque, le SNETAA e.i.L appelle à la « MOBILISATION GENERALE », le 23 mars 2010.**

## **VI- « CADRE HANDICAP » : A LIRE SUR LE SITE DU MINISTERE**

Dans le cadre « Concours emplois et carrière », nous vous invitons à lire sur le site du Ministère le chapitre : « **Travailler au MEN avec un handicap, c'est possible** ».

Vous trouverez des informations utiles sur ce sujet.

Le SNETAA a toujours pris en compte le « cadre handicap » pour la défense des collègues concernés et continuera à aider et conseiller les collègues qui ne doivent pas hésiter à nous joindre sur ce sujet, tant au niveau national que dans les académies.

<http://www.education.gouv.fr/cid3918/travailler-au-ministere-avec-un-handicap-c-est-possible.html>

## **VII- PRISE EN CHARGE DES ELEVES D'UPI**

Des PLP de SEGPA se voient quelquefois imposer des élèves de l'UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) du collège auquel ils sont rattachés, en atelier, de manière ponctuelle pendant quelques heures et ce, pendant les stages des 3ème et 4ème. Il s'agit pour ces élèves, de leur faire découvrir une future orientation professionnelle.

Comment concilier le suivi des élèves en stage et l'accueil de ces élèves en difficulté ?

L'UPI est une entité du collège, placée sous la responsabilité d'un professeur référent qui est chargé de mettre en place la prise en charge de ces élèves, dans les classes du collège, pour des démarches pédagogiques ou d'enseignement ponctuelles nécessaires à une lacune avérée de l'élève ou du groupe d'élèves.

La SEGPA est une classe du collège, elle peut donc être amenée à être sollicitée ! MAIS !!! La démarche doit être installée, discutée, approuvée et doit être intégrée dans le PPS (projet personnalisé de scolarisation) des élèves de l'UPI concernée. En effet, l'accueil de ces élèves est encadré par des textes qui doivent être respectés.

Les élèves de SEGPA étant en stage, un suivi doit être fait par l'équipe de la SEGPA et surtout par le PLP qui est à même de contrôler et d'aider techniquement les élèves pour la rédaction de leur rapport de stage, d'autant plus que celui-ci est souvent le support de la soutenance de la partie orale de l'examen de fin de scolarité en SEGPA le CFG (Certificat de Formation Générale).

L'encadrement, la préparation et le suivi des élèves demande du temps et, s'agissant des **PLP et conformément à leur statut**, il est régi par les mêmes textes que pour les PFE des lycées professionnels! Soit 2 h par élève et par semaine, à concurrence de trois semaines par séquence.

Enfin, ne pas oublier que pendant ces périodes de stage, les enseignants ne sont pas « libérés », ils sont en mission et un ordre de mission doit leur être délivré pour chaque visite.

Il faut donc considérer, si les conditions sont réellement requises pour l'accueil des élèves handicapés, que ce travail se fait en plus et fait donc l'objet d'heures supplémentaires.

Il est néanmoins inacceptable de gérer des élèves d'UPI durant cette période, en l'absence d'une démarche réfléchie et validé !

**Les PLP sont dans ce cas taillables et corvéables à merci, ce qui est inadmissible. Par ailleurs, ces élèves ont besoin de toute l'attention de la communauté éducative pour une intégration réussie et pour le SNETAA e.i.L, il est inacceptable de ne pas préparer leur accueil dans les meilleures conditions possibles.**

### **VIII- (AIS) – ASH DOCUMENT ONISEP, « L' ORIENTATION DES ELEVES HANDICAPES »**

Ce document de 80 pages est une mine de renseignements pour les collègues qui voudraient comprendre la gestion des handicaps dans le système scolaire depuis la loi du 11 février 2005. (Code de diffusion 900846 – ISSN 2100 – 2940)

Il explique clairement la démarche de validation des besoins, d'organisation et d'accompagnement de la scolarisation de la personne handicapée dans le milieu classique d'enseignement.

Un abécédaire très complet donne la signification des sigles et des différents établissements ou services existants.

La seule référence à la SEGPA dans l'abécédaire de ce document montre bien la différenciation essentielle qui doit être faite entre nos structures et les UPI.

En effet, les UPI sont des structures qui sont amenées à gérer le handicap (avec ou sans problème de retard scolaire induit) alors que les SEGPA et EREA sont amenées à gérer les retards ou graves difficultés scolaires persistants qui ne sont pas dus à un handicap.

En ce qui concerne l'intégration d'un élève relevant d'une UPI en SEGPA ou EREA, elle ne peut donc se concevoir que si le PPS (projet personnalisé de scolarisation) élaboré pour lui au sein de l'UPI fait apparaître un ou des besoins spécifiques que la SEGPA ou l'EREA pourraient satisfaire. Ce ne serait donc pas une scolarisation permanente sur un emploi du temps globalisé, mais bien une intégration ponctuelle dans un cours spécifique.

Il faut, bien sûr, raison garder par rapport à l'effectif et aux risques de perturbation du cycle d'apprentissage des élèves de la section d'accueil.

### **IX- HORS CLASSE PLP : MOINS DE TITULAIRES – MOINS DE PROMOTIONS !**

... Telle est la logique du « ratio promus/promouvables » !

Le nombre d'accès à la hors-classe, depuis 2006, est proportionnel au nombre d'emplois du corps (c'est-à-dire du nombre de titulaires en fait).

Et le nombre de promus est différent d'une académie à l'autre puisqu'il dépend de l'importance du corps (les titulaires !) dans l'académie.

Ainsi, dans cette logique budgétaire, le « ratio » peut varier chaque année et le nombre de promotions aussi.

Donc, avec un même pourcentage, voire un pourcentage supérieur, le chiffre d'accès à la hors-classe peut baisser s'il y a de plus en plus de non titulaires !

Autre raison d'obtenir la titularisation des non titulaires !

## **X- STATUT DES FONCTIONNAIRES !**

*« Il faut oser poser la question du statut des fonctionnaires » !!!*

Telle est la formule utilisée dans un article du « Figaro » (25.02.2010) par Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation IFRAP.

Au moins c'est clair ! On a compris l'objectif gravissime !

« Dans le reste de l'Europe, tous les pays passent petit à petit leurs fonctionnaires non régaliens sous contrat de droit privé », ajoute-t-elle.

Puis, dans un galimatias insupportable la rédactrice de cet article ambitionne une solution radicale : mais non, il ne faut pas titulariser les contractuels, « Pourquoi ne pas réconcilier, une bonne fois pour toutes, les publics public et privé avec des règles communes et claires de droit privé ? ».

Privatiser tout le monde, supprimer les statuts, supprimer le Statut Général des Fonctionnaires : le nivellement par le bas, la précarité pour tous ! Que voilà une perspective dogmatique grave !

Ce n'est pas celle du SNETAA-eiL qui combat de telles régressions !!!

## **XI- REMBOURSEMENTS DES FRAIS DES ENSEIGNANTS**

**Q : Quand je vais en stage ou quand je vais voir des élèves en formation en entreprise : mes frais me sont-ils remboursés ?**

**R :** Bien-sûr !

**Q : Oui mais c'est le lycée qui décide de ce qu'il me rembourse, non ?**

**R :** Pas si simple : le **décret n°2006-781 du 3 juillet 2006** fixe les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels civils, à la charge des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

**Q : Et que dit ce décret ?**

**R :** D'abord, il distingue un agent « en mission » ou « en stage » : dans le 1<sup>er</sup> cas, l'agent se déplace pour les besoins du service, dans le 2<sup>nd</sup> cas, il se déplace pour sa formation continue.

**Q : Et dans quel cas suis-je en mission ??**

**R :** Chaque fois que tu réponds à une convocation de l'administration, que ce soit le lycée, le rectorat, l'inspection académique, le ministère... pour des choix de sujets, des oraux/corrections/jurys d'examens, des réunions de CPC, etc...

**Q : Et quand je vais voir un élève en entreprise, je suis « en mission », n'est ce pas ?**

**R :** Oui tu l'es ! Et tu dois donc avoir un « **ordre de mission** » signé par le chef d'établissement. Tu peux alors prétendre à la prise en charge de tes frais de transport sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur, c'est-à-dire le lycée.

**Q : Je peux donc utiliser ma voiture si je le veux ?**



**R :** Attention : le texte prévoit que s'il existe un transport en commun moins onéreux que la voiture, c'est son tarif qui servira de base de remboursement. Pour la voiture, les conditions et les bases de remboursements kilométriques sont fixées par arrêté ministériel. (Arrêté du 3 juillet 2006 mis à jour en 2008 - NOR: BUDB0620005A)

**Q : Mais je n'ai ni voiture ni transport en commun ??**

**R :** Tu peux demander à **utiliser un véhicule de l'établissement** : demande-le en priorité !

**Q : Et les repas ou les nuitées ?**

**R :** Ils entrent dans les « frais de mission » qui sont également pris en charge de manière forfaitaire : le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15,25€ par repas et le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement est fixé à 60€ (arrêté du 3 juillet 2006 mis à jour en 2009 - NOR: BUDB0620004A)

**Q : C'est aussi valable pour des missions en Outre-mer ou à l'étranger ?**

**R :** Dans ce cas, les taux varient : tu les trouveras aussi dans le texte du même arrêté du 3 juillet 2006 (mis à jour en 2009 - NOR: BUDB0620004A)

**Q : Et quand je suis « en stage » ?**

**R :** Là aussi tes frais sont pris en charge mais tu dois si possible te faire accueillir et héberger dans les restaurants et structures de l'administration : lis bien les conditions précisées dans le décret.

**Q : Parfois les frais sont importants, et il faut les avancer !**

**R :** Pas forcément : tu peux demander **une avance, c'est prévu dans le texte du décret**. Adresse-toi sans hésiter à l'intendance de ton lycée et n'attends pas le dernier moment !

**Q : Je suis étonné de tout ceci car je ne crois pas que mon établissement applique ces règles !**

**R :** Et bien **ton établissement** va devoir rectifier ses habitudes car **il ne peut pas se soustraire aux obligations des décrets ministériels !**

**Q : Tu veux dire que ce n'est pas le chef d'établissement qui décide ?**

**R :** Bien sûr que non ! Une fois de plus, **tu vois l'importance de connaître les textes**.

**Encore une bonne raison pour que le SNETAA t'incite à ne pas te taire et à les faire appliquer !!**

## **XII- VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE : PROTEGEONS LES ETABLISSEMENTS, PROTEGEONS LES PERSONNELS**

Le 11 mars, le Ministre de l'Education nationale a annoncé la création d'un Conseil scientifique des états généraux de la sécurité à l'Ecole. Présidé par Eric DEBARBIEUX, il réunit 15 scientifiques représentants de différentes professions (psychologues, sociologues, criminologues ainsi que des personnels de l'Education).

Ce conseil doit organiser début avril les Etats généraux de la Sécurité à l'Ecole.

**Le SNETAA e.i.L a toujours soutenu les collègues confrontés à ces phénomènes et a mené depuis de nombreuses années le combat pour que cesse la loi du silence. Il apportera bien entendu ses réflexions et sa contribution au débat.**

Le même jour, paraissait au BO n° 10 la circulaire sur le PLAN DE SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (<http://www.education.gouv.fr/cid50782/mene1003863c.html>).

Cette circulaire reprend et précise les termes de la circulaire ministérielle du 23 septembre 2009 en donnant certaines priorités. Il s'agit de mettre en oeuvre la protection des Etablissements.

Plusieurs mesures :

- Pour les 184 Etablissements les plus exposés : établir un diagnostic de sécurité en partenariats avec les collectivités locales et les représentants des forces de l'ordre, d'ici la fin de l'année scolaire.
- Mettre en place les équipes mobiles de sécurité (EMS) avant la fin du mois de mars. Elles exerceront, entre autres, une action de prévention.
- Nommer des correspondants sécurité-école conformément au protocole Intérieur/Education nationale de 2004. Tous les établissements scolaires devront en avoir un. Leur mission consistera à faire de la prévention auprès des élèves, par des séances d'information, lutte contre la toxicomanie, sensibilisation à la sécurité routière...
- Formation à la sécurité et à la gestion de crise des personnels de direction, prioritairement les 184 Chefs d'établissements les plus exposés. Ce volet devra être terminé en décembre 2010.
- formation de formateurs académiques pour les diagnostics de sécurité et l'exercice de l'autorité en situation de crise.
- Formation des EMS sur le fonctionnement de l'institution scolaire et les phénomènes de violence en milieu scolaire.
- Formation initiale des personnels d'inspection et de direction, des CPE et des gestionnaires.

### **XIII- POSTES AUX CONCOURS 2010 : LA LAÏCITE BAFUEE**

Le nombre de postes ouverts aux concours d'enseignement pour 2010 :

	Public	Privé
CAPES externe	5006	1260
CAPES interne	626	624
PLP externe	1318	291
PLP interne	326	170
CAPET externe	242	112
CAPET interne	33	26
<b>TOTAL</b>	<b>6551</b>	<b>2483</b>

En traduction, globalement, l'enseignement privé obtient 38% des postes ouverts aux concours !

C'est loin d'être une correspondance justifiée pour chaque secteur !

Ce privilège exorbitant, peu respectueux de la légalité et de la laïcité, est-il dû à un miracle de l'« Abbé de Latran » ?

Le SNETAA-eiL conteste cet ostracisme à l'encontre de l'enseignement public et laïque ! Du jamais vu !!!

### **XIV- RETRAITES, ACTIFS, PENSEZ A VOS ENFANTS**

Les fonctionnaires sont bien payés ! Ils ne font pas grand-chose ! Ils sont donc trop payés (d'où la GIPA pour camoufler provisoirement la perte orchestrée de leur pouvoir d'achat).

Enseigner n'est plus un métier puisqu'un professeur peut-être remplacé par n'importe qui : retraité, étudiant, mère de famille, chômeur !

Les cours ne se préparent plus puisqu'il faut faire un maximum d'heures supplémentaires pour pallier les suppressions de postes de titulaire !

## **TROP C'EST TROP !**

Il est grand temps de faire comprendre à nos gouvernants que la coupe est pleine, que les élèves et leurs parents n'ont pas à subir cette destruction orchestrée de la qualité de l'enseignement public que l'Etat doit à tous, que les enseignants à qui on demande de plus en plus de connaissances (mastérisation) tout en les formant de moins en moins à la pédagogie, en ont assez d'être humiliés par une politique du bouc émissaire qui leur fait porter la responsabilité des réformes qu'ils subissent comme les élèves, que cette politique qui flatte les bas instincts de jalousie de certains est insupportable !

## **ALORS CHERS COLLEGUES, PENSEZ A VOS ENFANTS !**

Accepter des heures supplémentaires à foison, c'est cautionner les suppressions de postes qui vous toucheront aussi demain et qui toucheront vos enfants après demain.

Retraités, si vous acceptez de faire des remplacements, vous encouragez le licenciement des contractuels et les suppressions de postes de titulaires remplaçants.

VOUS AUSSI, retraités, pensez à vos enfants.... mais pensez aussi aux retraites.

En 8 ans, on a augmenté de 9,33% la durée de travail nécessaire pour conserver le même taux de pension... et ce n'est pas fini (bientôt 12% vraisemblablement).

On veut nous interdire de partir à 60 ans (même avec une pension diminuée) avec des conditions de travail insupportables, avec un mépris de notre profession savamment distillé.

De quel droit interdire à un enseignant « à bout » physiquement ou psychologiquement de s'arrêter ?

Préfère-t-on payer des congés de maladie et priver les élèves de cours (puisqu'il n'y a plus de remplaçants) ?

## **Politique inhumaine, inefficace, injuste, indigne !!!**

Aligner la base de calcul de nos pensions (6 derniers mois) sur les 25 meilleures années comme dans le privé amputerait de 25% nos pensions (sans compter allongement de durée, décote, etc.)

Cette prétendue équité est une infamie quand on sait que le calcul des trimestres n'a rien à voir (un mi temps rapporte en un an 4 trimestres dans le privé et seulement 2 dans le public); la bonification pour enfant amplement justifiée est de 8 trimestres dans le privé mais a disparu depuis 2004 dans le public.

Oh ! Pardon ! Est remplacée par une majoration d'assurance de 2 trimestres (0 trimestre dans les services liquidés)

**Un million de retraités dans la misère, ça ne suffit pas ?**

## **RETRAITES FONCTIONNAIRES, VOUS N'ETES PAS D'ACCORD !**

Alors faites le savoir le **23 mars** en manifestant aux côtés de vos collègues en grève pour dire :

**Les mensonges, ça suffit !**

**Le mépris, ça suffit !**

**L'indignité, ça suffit !**

**XV- SEME RISQUE : L'ARLESIENNE !**

Les plus jeunes n'ont pas ce souci puisqu'ils pensent que ce n'est pas pour tout de suite !

Mais ils ont aussi dans leur famille un(e) « ancien(ne) » dans une « maison de retraite médicalisée » extrêmement coûteuse, et ils ont entendu dire que si ses revenus ne suffisaient pas, les enfants devraient financer ; là ils comprennent ! Et les termes GIR 1-2-3 et APA entrent dans leur vocabulaire.

Et les plus âgés ou les déjà retraités sont plus conscients de ce que représente le « 5ème risque », celui de la « dépendance » et de son financement.

Aujourd'hui, c'est le contraire de ce qui devrait être fait qui s'applique pour faire des économies sur les « vieux ». L'aide à domicile pour les « vieux » qui peuvent rester dans leur logement vient d'être supprimée (et seules certaines mutuelles financent ce cadre) ; lamentable !

Et personne ne mène campagne contre les coûts exorbitants des « maisons de retraite médicalisées », presque toutes privées et d'inégale qualité pour assurer l'accompagnement de la dépendance en fin de vie. « Il a fait un AVC, il est à l'ouest, faut le faire prendre en charge ».

Oui, c'est à l'honneur des actifs aussi de revendiquer la prise en compte de ce « 5ème risque » par un financement solidaire de tous en cas de perte d'autonomie. C'est aussi une nouvelle avancée sociale que nous devons conquérir et ne plus retarder.

La solidarité grand âge doit devenir concrète et cesser d'être remise à plus tard ! C'est l'honneur d'une république solidaire que de créer cet accompagnement, ce « 5ème risque », celui de la dépendance et de la perte d'autonomie (qui veut aussi avoir comme nom Alzheimer...).

Ce doit être aussi un combat de tous les syndiqués pour assurer une « sécurité sociale » dans ce cadre.

**Cessez de retarder la mise en place du « 5ème risque » !  
Avec le SNETAA, disons-le très fort !**

## **XVI- LES ENSEIGNANTS FACE A LEUR FIN DE CARRIERE PROFESSIONNELLE**

Il est intéressant que la mutuelle MGEN ait initié une enquête sur ce sujet concernant 3713 collègues de tous types d'enseignements.

Le bilan est accessible sur son site [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

Mais pourquoi le Ministère de l'Education Nationale ne fait-il pas de telles enquêtes ? Les CHSA et le CCHS de ce ministère peuvent étudier ce cadre important, ils doivent le faire !

Pas seulement pour observer ou pour réaliser un catalogue de la perception de leur métier par nos collègues âgés, de leur état de santé, de la détérioration du comportement des élèves et de la hiérarchie, des conditions de travail, de leur perception face à la retraite.

Mais vraiment pour apporter de réelles réponses aux questions concrètes soulevées par les collègues :

- en priorité une médecine du travail et une politique de prévention, pour exercer un suivi médical, pour accompagner les problèmes de dépression, des problèmes de voix, d'audition, de surdit , de gestion du stress, des situations difficiles...   notre Minist re est vraiment d faillant.

- puis la nécessité des aménagements des fins de carrière par des réductions du temps de travail devant les élèves avec complément d'activités, ou des fonctions adaptées bien peu faciles à obtenir ou des reconversions, ou des « secondes carrières » tout aussi absentes !

- et le rôle important des syndicats pour aider, conseiller, assister et défendre les collègues qui leur font majoritairement confiance (même pour le calcul de leur retraite !).

**Si 79 % des collègues ayant répondu s'estiment satisfaits d'avoir choisi leur métier seul le 1/3 le recommanderait. Cela atteste de la démotivation ambiante pour laquelle il faut trouver des solutions sans tarder.**

## **XVII- LES SUITES DU CYCLONE THOMAS**

Les collègues sur place nous ont confirmé les dégâts causés par le passage du cyclone Thomas. Heureusement, il n'a fait aucune victime. Par contre, le lycée de Wallis et Futuna a subi des dommages matériels : Salles de classe inondées, toiture endommagée, électricité non fonctionnelle. Il est fermé jusqu'au 23 mars. Par contre, les collégiens et les écoliers de Wallis ont repris le chemin de l'école.

L'île de Futuna a beaucoup plus de dégâts et de sinistrés. L'un des deux collèges serait très détérioré, il servait (comme tous les autres établissements scolaires ainsi que les églises) d'abri de secours pour les gens qui avaient tout perdu.

Très peu de nouvelles arrivent de Futuna même à Wallis car toutes les communications sont coupées, seules quelques images fort impressionnantes ont été vues à la télévision. La reprise des activités scolaires à Futuna n'est pas à l'ordre du jour.

Le SNETAA-eiL renouvelle sa solidarité avec tous les collègues exerçant à Wallis et Futuna et leur famille.

## **XVIII- AUDIENCE DOM-TOM**

Le SNETAA a été reçu en audience auprès des Conseillers des ministres chargés de l'Education Nationale et de l'Outre-Mer.

Etaient à l'ordre du jour :

- reconnaissance des CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux)
- développement de l'enseignement professionnel et dans les DOM et les Territoires

### ***a) CIMM***

Les deux ministères nous ont fait savoir que la reconnaissance des CIMM pour les deux territoires que sont la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie serait de plus en plus rare et du domaine de l'extrême exception. L'Etat aurait constaté sur des années précédentes de « forts abus » dans la reconnaissance des CIMM allant à l'encontre des vœux des deux gouvernements des territoires qui souhaitent la reconnaissance des CIMM aux originaires.

Une circulaire DGRH devrait voir le jour dans les semaines à venir qui redonne le cadre « exceptionnel » de la reconnaissance des CIMM.

### ***b) Développement de l'enseignement professionnel en Outre-Mer***

Nous avons rappelé toute l'importance de la rénovation de la voie professionnelle et plus encore dans l'Outre-Mer qui doit, sur chaque département et territoire, augmenter le nombre de CAP, avec de fortes demandes de CAP de spécialités par les jeunes, ainsi que la création de BTS pour nos bacheliers professionnels avec des PLP : c'est la seule chance de réussite pour ces jeunes d'obtenir un diplôme professionnel supérieur. Les classes surchargées et les phénomènes de violence ont été d'autres thèmes de discussion.

Des comptes-rendus détaillés seront publiés dans le prochain AP.

### **XIX- CHEFS DE TRAVAUX : LE SNETAA SERA AUDITIONNE**

Le Ministre vient de nommer un groupe d'experts qui doivent rendre leurs conclusions sur la fonction de chefs de travaux. Le SNETAA en était le demandeur depuis plusieurs années, nous ne pouvons que nous satisfaire de sa création.

A ce propos, le SNETAA-eiL réunira en son siège, le 12 AVRIL, un chef de travaux par académie pour préparer l'audition de notre syndicat par ce groupe d'experts.

### **XX- JEAN FERRAT : N'OUBLIONS PAS !**

Nous voulons ici, rendre hommage à un auteur, compositeur, chanteur, souvent inspiré par Aragon qui a marqué plusieurs générations et qui vient de nous quitter.

« Je suis de ceux qui manifestent... de leur fin de mois qui sonne creux... ». « Je n'ai cessé de penser aux autres... ». « On peut rester seul et con... et dans ce cas là on le reste... ». Mais aussi « Aimer à perdre la raison... ».

Nous resterons marqués par cet humoriste, ce combattant et poète : « Pourtant, que la montagne est belle... » et tant d'autres chansons connues : « On ne voit pas le temps passer ».

Associations pour une fois le syndicalisme à celui que nous connaissons tous. Il a défendu nos valeurs et un monde de fraternité et de solidarité. « C'est beau la vie ! ».